

# Le privilège du vote : « *Vous devez être la voix des sans-voix* »

En juin prochain, nous élirons des représentant·es auprès de l'Union européenne. Ces élections impacteront les vies de 448 millions de personnes, dont plus de 228 millions de femmes.

En Belgique, ce scrutin est particulier : nous voterons aussi pour le fédéral et les Régions.

En octobre enfin, les citoyen·nes seront appelé·es à voter pour les élections communales et provinciales. Tous·tes les citoyen·nes ? Pas tout à fait. Les personnes sans papiers, par exemple – plus de 112.000, d'après les estimations de la VUB –, n'ont pas le droit de voter. Deux d'entre elles, Sarah et Fathiya, défenseuses de la démocratie, font entendre leur voix autrement.

MAÎTÉ WARLAND (TEXTE) ET MARION SELLENET (ILLUSTRATION)



**L**es résident·es non belges n'ont pas le droit de voter aux élections fédérales et régionales, mais les membres de l'UE peuvent voter aux européennes et aux communales. Quant aux personnes ayant la nationalité d'un pays hors de l'UE, elles peuvent, sous certaines conditions (plus de 5 ans de résidence, notamment), voter aux communales. Autre condition: il faut avoir un titre de séjour valable et être inscrit·e aux « registres de la population ou des étrangers ». Cela exclut donc les personnes sans papiers.

Parmi elles, Sarah et Fathiya. Installées en Belgique depuis de nombreuses années, elles aimeraient pouvoir voter, « pour faire entendre la voix des sans-voix ». Au lendemain du nouvel an, c'est à la maison Yoo Fan, lieu d'accueil liégeois pour femmes migrantes et sans papiers, qu'elles me reçoivent. Ce lieu est, disent-elles, un cocon dans lequel elles peuvent échanger, s'écouter et se sentir respectées. Je n'ai pas le temps d'enlever mes chaussures que le thé est déjà servi. Nous nous installons toutes trois dans le salon. J'allume mon enregistreur et Sarah commence son récit.

#### **L'histoire de Sarah**

Sarah est tunisienne. À 47 ans, cela fait déjà 15 ans qu'elle est en Belgique. Rien ne la destinait à cette vie « d'invisible », m'explique-t-elle. Née aux Pays-Bas dans les années 70 après que son père a fui la Tunisie, elle a grandi dans la culture néerlandaise. « J'ai toujours été rebelle, j'ai toujours voulu faire comme les garçons. J'avais été rendre visite à un cousin en Allemagne, il terminait ses études d'ingénieur informatique, je voulais faire comme lui. » Mais lorsqu'elle atteint ses sept ans, son père décide de la renvoyer seule en Tunisie, chez sa grand-mère. Loin de ses frères, de sa mère et de son environnement familial, Sarah vit un premier choc dans cette partie de sa famille qu'elle découvre conservatrice. « J'étais une fille, je devais apprendre à être une bonne épouse, apprendre l'arabe, apprendre à être soumise aux hommes. Ça n'allait pas du tout. » Après plusieurs années, le reste de sa famille vient la

rejoindre. « À 18 ans, mon père a voulu me forcer à épouser un homme de 43 ans, hyper-religieux. J'ai refusé. J'ai commencé à travailler dans l'industrie de la mode. J'étais douée. » Mais en 2008, sa vie bascule à nouveau : « J'ai appris que j'aurais pu demander, dès mes 18 ans, la nationalité néerlandaise. J'étais née sur ce sol, j'étais néerlandaise. Mais cela faisait 13 ans que le papier officiel avait été envoyé à la maison : mon père l'avait intercepté et caché. Quand je l'ai appris, j'ai explosé », confie Sarah. La Tunisie est alors en pleine dictature. Le président Ben Ali, au pouvoir depuis 1987, réprime la contestation – il sera renversé en 2011 par un mouvement populaire qui a embrasé une partie des pays arabes. « En plus de cette colère due à cette trahison familiale, je n'en pouvais plus de vivre sous ce régime. Je gardais cet esprit rebelle, je critiquais publiquement Ben Ali et son gouvernement. » Sans s'en rendre compte, Sarah attire l'attention de responsables politiques qui voient d'un très mauvais œil toute critique, surtout, explique Sarah, si elle provient d'une femme. « Mon voisin, policier, est venu un soir à la maison. Il m'a dit : "Sarah, j'ai vu ton nom sur la liste des personnes à arrêter." Ça a été terrible d'entendre cela. Je savais ce qu'il se passait dans les prisons tunisiennes sous Ben Ali. J'ai décidé de fuir. »

Sarah se rend à l'ambassade néerlandaise à Tunis, avec le fameux papier caché par son père. Là, on lui dit qu'elle a le droit de demander la nationalité néerlandaise puisqu'elle a un acte de naissance officiel aux Pays-Bas. Elle prend donc un visa touristique, toutes ses économies et quitte le pays.

« Mais quand je suis arrivée aux Pays-Bas, rien ne s'est passé comme on me l'avait expliqué », raconte-t-elle. Les autorités néerlandaises ne comprennent pas son histoire. Pourquoi est-elle venue si tard ? Pourquoi n'a-t-elle pas demandé la nationalité plus tôt ? Son dossier est bloqué. Sarah a oublié le néerlandais qu'elle parlait enfant : en revanche, elle a appris le français en Tunisie. Un avocat lui propose alors de quitter les Pays-Bas pour la Belgique.

« Il m'a dit que si j'allais en Belgique, je pourrais continuer les démarches de là et obtenir la nationalité néerlandaise. » Mais là non plus, rien ne se passe comme prévu. Quinze ans après son arrivée, après de multiples démarches, Sarah est toujours sans papiers.

#### **L'histoire de Fathiya**

« Je viens de Djibouti, raconte Fathiya lorsque Sarah termine de confier son récit. Là-bas, depuis 1999, il y a un dictateur [Ismail Omar Guelleh, ndlr] qui ne veut pas quitter le pouvoir. Ça ne sert à rien de voter. Le jour des élections, il y a des caisses de faux votes qui sont déjà préparées. Nous étions choqués de ces magouilles, alors ma famille refusait de voter. »

**« J'encourage toutes les femmes qui peuvent voter à le faire. Si vous ne votez pas, c'est quelqu'un d'autre qui risque de décider pour vous. »**

## « *Chez nous, on dit que voter, c'est un droit, mais c'est aussi une responsabilité, un devoir. Il faut se battre pour ça.* »

Malgré le régime autoritaire, Fathiya fait des études, s'émancipe, trouve un travail à l'Office National du Tourisme. Mais en 2019, sa vie bascule. « *Un nouveau directeur a été nommé, il y a eu un problème.* » Fathiya s'interrompt. Je lui dis qu'elle n'a pas besoin d'expliquer. « *Ce que tu dois savoir, c'est que j'ai décidé de partir pour me protéger* », dit-elle finalement.

C'est ainsi que commence le parcours migratoire de Fathiya. Elle veut rejoindre sa sœur, qui vit à Liège depuis quelques années. Elle obtient sa « carte orange », un titre de séjour provisoire, le temps que les autorités examinent son dossier. Cette carte, c'est aussi un sésame pour pouvoir travailler : impossible pour Fathiya, qui arrive en pleine épidémie planétaire, de rester sans rien faire. « *J'arrive en plein Covid, mais je me débrouille. Je trouve un boulot dans une entreprise où j'emballer les colis. J'y travaille quelques mois puis, à la fin du Covid, ils ne reconduisent pas mon contrat. Je trouve alors du boulot à Herstal, dans la périphérie de Liège. Je prépare des commandes. J'aime ce que je fais. Je signe un premier CDD, un deuxième, puis mon patron me dit qu'il va me faire signer un CDI.* » Mais en avril 2023, « *je reçois un courrier de l'Office des Étrangers. Ma demande d'accueil en tant que réfugiée est refusée. Ils ont estimé que je n'avais pas*

*fourni assez de "preuves" concernant les risques que j'encourrais dans mon pays.* »

En quelques jours, Fathiya perd tout. Sa carte orange lui est retirée. Et sans carte, plus de travail. « *Mon patron a fait des démarches, il a écrit un courrier pour dire à l'Office des Étrangers que je travaillais, que j'étais une bonne employée. Il a essayé de m'aider... Mais ils n'ont rien voulu entendre. Je suis maintenant sans papiers. Je ne comprends pas pourquoi* », conclut, très émue, Fathiya.

*en Tunisie : décider pour moi. J'ai refusé. Aujourd'hui, j'aimerais pouvoir voter. Pour faire entendre notre voix. Vous, qui pouvez voter, vous devez penser à nous. Vous devez être LA voix des sans-voix.* » « *Chez nous, enchaîne Fathiya, on dit que voter, c'est un droit, mais c'est aussi une responsabilité, un devoir. Il faut se battre pour ça. Je n'ai jamais pu voter de ma vie, mais je voudrais tellement le faire.* » ●

### « **Votez pour nous faire entendre** »

Si Sarah et Fathiya parlent de leur histoire, c'est pour encourager les autres femmes à voter. « *Si je pouvais voter en Belgique, je le ferai* », dit Sarah. *Le vote encourage la démocratie. Je l'ai vu en Tunisie. Quand le peuple parle, quand la colère est légitime, les mauvais peuvent être poussés à partir. J'encourage toutes les femmes qui peuvent voter à le faire. Si vous ne votez pas, c'est quelqu'un d'autre qui risque de décider pour vous. C'est ce qu'on a voulu pour moi*

### Qui d'autre ne peut pas voter en Belgique ?

Est-ce que les jeunes de moins de 18 ans peuvent voter ? Qu'en est-il pour les personnes mises sous administration de biens et/ou de la personne ? Et pour les personnes sans abri ? Pour les personnes en maison de repos ? Pour les détenu·es en prison ? Pour plus d'infos, rendez-vous en p. 58 dans notre rubrique « Nos droits ».

